



**Conseil Municipal du 18 Novembre 2024
DELIBERATION N° 2024 - 57**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 18 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 7 novembre 2024

Etaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur OLIVE Robert à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Madame GIL Laura à Madame VALENZUELA Hélène

Madame MARTIN Séverine à Madame TORRES Sylvie

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES CAVES ECOIFFIER A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON POUR UN TIERS-LIEU**

En 1980, la commune d'Alenya a fait l'acquisition des caves Ecoiffier réaménagées au fil du temps. L'aile droite abrite aujourd'hui la salle polyvalente Térésa Rebull et la salle de spectacle Marcel Oms. La partie centrale appelée la Rotonde est réservée aux expositions et diverses manifestations culturelles, artistiques, sportives... C'est dans cette partie centrale que se trouve l'Office de tourisme. L'aile gauche est occupée par une salle de sports, l'espace socioculturel Claude Simon abritant le Point Information Jeunes (PIJ) et la bibliothèque-médiathèque, des salles associatives et, en suivant un espace de création pour compagnies de danses ou théâtre.

La communauté de communes Sud Roussillon, développe un projet dénommé « Déclic », tiers-lieu numérique, économique et social animant la vie de la commune et des caves Ecoiffier. Il est intégré à l'offre de Développement économique de la Communauté de communes.

La commune d'Alenya entend sécuriser la mise à disposition à la communauté de communes Sud Roussillon d'un plateau d'environ 450 m² situé au deuxième étage de l'aile Est de l'espace Ecoiffier, via une convention d'occupation du domaine public.

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention d'occupation du domaine public dont il propose l'adoption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la Communauté de Communes Sud Roussillon afin d'y implanter le tiers-lieu « Déclic »

ADOpte la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération pour faire avec elle un tout indivisible

AUTORISE le Maire à signer la convention

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 20 novembre 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique telerecours.citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

